



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Simon pour les années 2025, 2026 et 2027, est déposé au bureau municipal, sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, en date du 13 septembre 2024;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipalité doit être déposée avant le 1^{er} mai 2025;


Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible à la MRC des Maskoutains;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC des Maskoutains, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC des Maskoutains, sise au **3271, boul Laframboise, bureau 200, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 4Z6** ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

Donné à Saint-Simon, ce 23 septembre 2024




Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité, au www.saint-simon.ca/avis-publics, conformément au Règlement # 531-18 de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour de septembre 2024.



Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière